

# Violences dans les premières relations amoureuses

-

**Intervenante : Emmanuelle PIET**

Mission Égalité femmes-hommes  
Conférence du 3 décembre 2021  
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

Bibliographie réalisée par le centre de documentation du département d'Ille-et-Vilaine

# Sommaire



<b>1/ Violences dans les premières relations amoureuses</b>	<b>pp.3-14</b>
Articles	
Sites Internet	
Multimédia	
Ouvrages et rapports	

<b>2/ Derniers articles, rapports et ouvrages où est intervenue Emmanuelle Piet</b>	<b>pp.15-22</b>
Articles	
Ouvrages et rapports	

# Articles de périodiques

## Derniers articles de presse sur les violences dans les premières relations amoureuses

---

[Les violences conjugales touchent aussi les jeunes.](#) - Le Monde, 21 novembre 2021, 1 p.

[Un tchat pour aider les jeunes femmes à bien vivre en couple.](#) - Aujourd'hui en France, 11 octobre 2020, 1 p.

[Des violences chez les jeunes couples aussi.](#) - Aujourd'hui en France, 8 septembre 2020, 1 p.

[Violences conjugales, qui sont les femmes battues ?](#) - La Croix, 16 mars 2016, 1 p.

[L'école : lieu de prévention des violences conjugales.](#) - Réalités familiales, juin 2010, n°90, pp.30-31.

L'école en tant que lieu d'éducation et de socialisation, a pour mission de donner aux enfants une formation intellectuelle, mais aussi une formation qui les rende capable de vivre en société. La Coordination française pour la Décennie, comme de nombreux enseignants et éducateurs, est convaincue que pour prévenir les violences conjugales et familiales, il est nécessaire dès le plus jeune âge à l'école d'éduquer à la non-violence. Cette éducation permet aux futurs adultes de construire une vie de couple et familiale respectueuse de chacun.

[Prévenir les comportements sexistes et construire l'égalité filles-garçons.](#) - Réalités familiales, juin 2010, n°90, pp.30-31.

Mixité, égalité, parité..., malgré cela, notre environnement quotidien reste marqué par une division sexuée des tâches, des comportements et des habitudes.

## Sites internet

---

**C'est pas violent.** - 2021, <https://cestpasviolent.com/>

Site internet de l'association québécoise SOS violence conjugale, qui vient de mettre en ligne un nouvel outil d'accompagnement pour l'animation des ateliers de la campagne cestpasviolent.com

**Comment on s'aime ?** - 2021, <https://commentonsaime.fr/>

Il y a plein de représentations variées de l'amour. Que ce soit l'amour de soi, l'amour familial ou l'amour amoureux, il y a différentes façons de le vivre et de l'exprimer. Pourtant, on en parle très peu entre potes, entre frères et sœurs ou même en couple. Ici, on essaye de poser les questions qui nous paraissent les plus importantes quand on parle d'amour : les plus belles comme les plus douloureuses. Pour ça, on a décidé de se pencher sur la question avec humour, bienveillance et optimisme, même quand c'est triste. Parce qu'on milite pour être tou-te-s aimé-e-s et respecté-e pour qui on est ! Le site est fait par les jeunes et pour les jeunes. Principales rubriques : Ma relation ; Mon couple ; Sexualité ; Ma famille ; J'ai besoin d'aide ; Idées reçues.

**Stop cybersexisme.** - 2021, <https://www.stop-cybersexisme.com/> .

Le cybersexisme : c'est : être la cible d'insultes sur son corps ou de rumeurs sur sa vie amoureuse sur les réseaux sociaux (Instagram, Snapchat, Facebook, TikTok...) ; Recevoir des messages à caractère sexuel (sextos) qui mettent mal à l'aise ; La création d'un faux compte dans le but d'humilier quelqu'un-e ; La diffusion de photos sans accord et diffusées avec des commentaires blessants ; La mise en ligne de photos ou vidéos intimes sans accord, ou la menace de le faire... ; Le cybersexisme touche majoritairement les filles et renforce des normes de féminité et de masculinité pour les garçons et pour les filles. Tous ces propos en ligne qui critiquent l'apparence et/ou le comportement amoureux ou sexuel (réel ou supposé) notamment des filles et de certains garçons, ou bien encore qui volent leurs images... sont inacceptables ! Ce sont des violences !

**Tu m'aimes, tu me respectes !** - 2021, <https://www.tumaimestumerespectes.com/>

Quand on sort ensemble, se disputer de temps en temps, ce n'est pas grave et souvent ça n'a pas de conséquences. Par contre, certains comportements ne sont vraiment pas respectueux : surveiller tes amie-e-s, ta manière de t'habiller, ne pas prendre en compte ton avis ou tes désirs... Vouloir contrôler l'autre, c'est de la violence ! Elle commence précisément quand l'autre ne t'écoute pas, t'humilie, te fais peur ou te menace. Quand on parle de « violence » on pense le plus souvent à la violence physique : pourtant, le contrôle et le rabaissement sont aussi des formes de violences avec des conséquences qui peuvent être graves (perte d'estime et de confiance en soi, isolement...). Les violences peuvent aussi s'exercer dans les pratiques sexuelles, sans nécessairement qu'il y ait de violences physiques.

## Sites internet

---

**[Violence je te quitte.](https://www.violencejetequitte.fr/)** - 2021, <https://www.violencejetequitte.fr/>

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2018, les CIDFF de la région PACA (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ont lancé la campagne digitale #VIOLENCEJETEQUITTE pour sensibiliser au phénomène des violences au sein du couple et pour l'accès aux droits des jeunes victimes. Une campagne qui explicite les différents types de violence au sein du couple et prend forme à travers une série de 4 mini BD constituées d'illustrations inédites de l'auteure-dessinatrice Lili Sohn. En 2021, les CIDFF PACA lancent la deuxième partie de cette campagne, cette fois avec la participation des jeunes aux-mêmes! Une cinquantaine de jeunes de la Région d'entre 14 et 24 ans ont co-écrit 6 nouvelles BD qui parlent des multiples formes des violences sexistes que l'on peut retrouver dans notre société.

**[Les violences dans les relations amoureuses chez les jeunes : l'emprise.](https://www.amoursansviolence.fr/)** – 25 novembre 2020, <https://www.amoursansviolence.fr/>

L'emprise, c'est le résultat d'une relation inégalitaire, dans laquelle un·e partenaire ou ex-partenaire adopte à l'encontre de l'autre des paroles et comportements agressifs violents et destructeurs qui visent à contrôler et à dominer l'autre, à prendre le pouvoir dans la relation. On parle alors de violences conjugales ou de violence dans les relations amoureuses. La violence dans les relations amoureuses se traduit par 4 phases bien distinctes qui s'enchaînent les unes aux autres et permettent à l'auteur·e des violences d'instaurer et de maintenir une emprise sur la victime : la tension, la crise, la justification et la lune de miel. C'est ce qu'on appelle le cycle des violences. Il se répète et s'accélère dans le temps. Il peut se dérouler sur plusieurs mois, années, ou parfois se répéter plusieurs fois au cours d'une seule journée. Les 4 vidéos de la campagne #AmourSansViolence présentent des situations de jeunes couples dans laquelle une relation d'emprise s'installe ou s'est installée. On y voit les 4 phases du cycle des violences s'y dérouler.

**[C'est normal, non ? Campagne de prévention des violences.](https://maisondesados50.fr/videos/)** - 26 septembre 2018, <https://maisondesados50.fr/videos/>

La Maison des Adolescents de la Manche, en partenariat avec l'Association Femmes, la DDCS et l'Éducation Nationale, a créé une série de courtes vidéos afin d'aborder la question de la violence et sa banalisation, dans les rapports de couple chez les jeunes. Six vidéos d'une minute trente mettent en scène différentes situations : Le [téléphone](#) ; Les [surnoms](#) ; [Première fois](#) ; [En retard](#) ; [Bousculade](#) ; [Miroir](#).

## Multimédia

---

[La différence entre le conflit et la violence dans un couple.](#) - Nous Toutes, 3 novembre 2018, 4 mn ; Vidéo.

En 4 minutes, Ernestine Ronai (pionnière de la lutte contre les féminicides en France) explique les différences entre le conflit et la violence dans un couple.

[France : quel sort pour les jeunes femmes victimes de violences ?](#) - Paris : TV5 Monde, 25 novembre 2021, 4 mn ; Vidéo.

France : quel est le sort des jeunes femmes âgées de 15 à 25 ans victimes de violences psychologiques, physiques et sexuelles ? Capucine Coudrier en a été victime. Elle a décidé d'agir. Reportage.

[Les violences amoureuses à l'adolescence.](#) - Paris : France TV, 18 octobre 2019, Episode de l'émission "Je t'aime etc...." présentée par Daphné Bürki, sur France2., 14 mn ; Vidéo.

Les histoires d'amour de jeunesse peuvent être dévastatrices et laisser de grosses cicatrices jusque dans la vie adulte. À l'âge de 16 ans, Agathe Breton a été victime d'un petit ami possessif, très jaloux qui lui faisait endurer une situation invivable. Avec cette violence psychologique est venue s'ajouter lors d'une soirée la violence physique. De cet amour d'adolescence qui a duré trois ans, elle en a fait un livre « C'est pas ça l'amour » publié aux éditions Formbox.

[Fred et Marie \(1/2\) : la violence psychologique, c'est de la violence tout court.](#) - Bruxelles (Belgique) : Fédération Wallonie-Bruxelles, avril 2012, « La violence psychologique, c'est de la violence tout court ». Campagne de sensibilisation à la violence psychologique dans le couple. Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la CoCoF., 15 mn ; Vidéo.

Contrairement à la violence physique, la violence psychologique est plus difficile à identifier mais tout aussi destructrice. Le ou la partenaire ou ex-partenaire ayant des comportements violents manifeste une jalousie excessive, manipule, néglige, menace, harcèle, dénigre l'autre, l'humilie, le ou la surveille dans ses moindres faits et gestes ainsi que dans ses fréquentations... La victime qui subit la violence psychologique perd confiance en elle et en ses possibilités, a peur, est sur le qui-vive, se replie sur elle-même, s'isole, s'enferme dans la honte, se sent incompétente et nulle... La première partie s'intitule "[Fred et Marie](#)". Suite et fin dans "[Marie et Fred](#)".

## Multimédia

---

[Marie et Fred \(2/2\) : la violence psychologique, c'est de la violence tout court.](#) - Bruxelles (Belgique) : Fédération Wallonie-Bruxelles, avril 2012, « La violence psychologique, c'est de la violence tout court ». Campagne de sensibilisation à la violence psychologique dans le couple. Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la CoCoF., 15 mn ; Vidéo.

Contrairement à la violence physique, la violence psychologique est plus difficile à identifier mais tout aussi destructrice. Le ou la partenaire ou ex-partenaire ayant des comportements violents manifeste une jalousie excessive, manipule, néglige, menace, harcèle, dénigre l'autre, l'humilie, le ou la surveille dans ses moindres faits et gestes ainsi que dans ses fréquentations... La victime qui subit la violence psychologique perd confiance en elle et en ses possibilités, a peur, est sur le qui-vive, se replie sur elle-même, s'isole, s'enferme dans la honte, se sent incompétente et nulle... Fin de l'histoire "[Marie et Fred](#)". La première partie s'intitule "[Fred et Marie](#)".

## Multimédia

---

[Pourquoi les violences conjugales chez les adolescents restent sous-estimées.](#) - Paris : Europe 1, 6 octobre 2020, Flash info, animé par Pauline Jacot et Julian Bugier., 2 mn ; Audio.

Les violences au sein du couple peuvent surgir dès l'adolescence, rappelle mardi l'association "En avant toutes !". Elle alerte sur les défaillances de la prise en charge de jeunes filles impliquées dans des relations abusives, notamment victimes de cyber-violences et de harcèlement par SMS.

[Réparer les violences : en immersion à la maison des femmes.](#) - Saint-Denis : La Maison des femmes, octobre 2021, 83 mn ; Audio.

C'est l'histoire d'une gynécologue-obstétricienne qui ne se résout pas face aux violences faites aux femmes et aux dégâts qu'elles occasionnent sur la santé et la société tout entière. C'est l'histoire d'un lieu unique où des soignants, thérapeutes, policiers, juristes, mais aussi artistes ou sportifs portent un nouveau modèle de soins holistique. Réparer les violences, un podcast documentaire immersif en 5 épisodes, pour donner une voix aux femmes victimes de violences et à celles et ceux qui les soignent. Au sommaire : Bienvenue à la Maison des femmes ; La médecine de la violence ; Une question de survie ; Faire valoir ses droits ; Prévenir pour guérir.

# Ouvrages et rapports

## [Il me tue cet amour : comment je me suis reconstruite après huit ans de violences conjugales.](#) - Gervais, Marie - Paris : Massot éditions, 2020 - 179 p.

"Pourquoi ne l'a-t-elle pas quitté plus tôt ? ". C'est à cette question lancinante, et à beaucoup d'autres encore, que Marie Gervais répond. Ce livre est d'abord le témoignage poignant d'une femme qui a été violentée, physiquement et mentalement, à l'âge de seize ans, par son premier "amour". Et qui s'en est sortie. A travers l'histoire de sa lente reconstruction, Marie Gervais nous offre un récit permettant de comprendre comment et pourquoi on se retrouve prisonnier d'une relation toxique. S'adressant à un large public, ce livre donne des outils pour aider les victimes à reprendre le contrôle de leur vie, mais aussi aiguiller les accompagnants pour une prise en charge efficace et non culpabilisante.



## [C'est pas ça l'amour : les violences amoureuses à l'adolescence.](#) - BRETON, Agathe. – Tournai : Formbox éditions, juin 2019 - 153 p.

En partant de sa propre expérience de violence amoureuse durant son adolescence, l'auteure témoigne des difficultés rencontrées par les jeunes pour exprimer leur détresse tant à leur famille qu'à des services sociaux. Elle propose des synthèses et des fiches pratiques s'appliquant à la réalité du terrain. Un cahier reprend des dessins réalisés par des adolescents pour verbaliser cette violence.



## [Jeunes femmes victimes de violences : situations et parcours des jeunes femmes entre 18 et 25 ans victimes de violences en Ile-de-France.](#) - Saint-Ouen-sur-Seine : Centre Hubertine Auclert, 2016 - 116 p.

L'Observatoire Régional des Violences Faites aux Femmes du Centre Hubertine Auclert a coordonné une recherche-action portant sur les situations et parcours des jeunes femmes victimes de violences en Ile-de-France. Elle est le résultat d'une enquête menée avec 67 structures franciliennes accueillant des femmes victimes de violences ou des jeunes de 18 à 25 ans. Le but de cette recherche-action est double : Comprendre les situations et les parcours spécifique des jeunes femmes victimes ; Améliorer la prise en charge des jeunes femmes victimes.

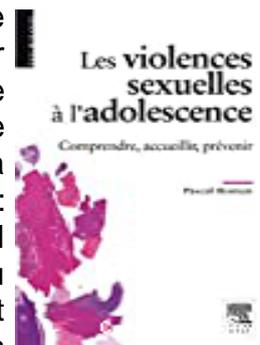
**Violences conjugales et famille.** - SALMONA, Muriel. - Malakoff : Dunod, mars 2021 - 264 p.

En France, comme dans tous les pays démocratiques, l'émergence de la thématique de la violence conjugale a connu trois mouvements successifs dans son développement sur la reconnaissance des victimes, l'intérêt pour la prise en charge des auteurs et la sensibilité aux enfants exposés à la violence. Il s'agit de distinguer les situations donnant lieu à séparation et celles où le couple poursuit une vie commune. Les différentes prises en charge sont présentées en précisant les indications de l'accompagnement familial. En contrepoint, est exposé un regard en fonction de la culture, après avoir rappelé les éléments statistiques, les repérages législatifs et leur évolution. Ce livre propose d'éclairer ces trois aspects (victimes, auteurs, enfants exposés), pour répondre à des questions que chacun se pose : pourquoi un si long silence ? Quel accompagnement après le dévoilement ? Au-delà du suivi individuel, quelles indications pour la prise en charge du couple et de la famille ? Cet ouvrage est conçu avec un esprit d'ouverture, sans préjugés dogmatiques, pour aider professionnels et proches à mieux accompagner et prévenir.



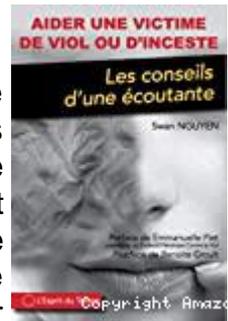
**Les violences sexuelles à l'adolescence.** - ROMAN, Pascal. - Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson, janvier 2012 - 197 p.

Les violences sexuelles à l'adolescence représentent une question cruciale à plus d'un titre : présentes sur la scène médiatique, sociale et politique, elles préoccupent, interrogent, voire mettent en difficulté les professionnels qui ont à recevoir, accompagner, sanctionner les adolescents mis en cause dans ces actes transgressifs à caractère sexuel. D'une approche résolument clinique, l'ouvrage s'appuie sur différents points de vue complémentaires : une pratique de psychologue et psychothérapeute, une pratique de recherche et une pratique d'expertise judiciaire. Ces points de vue permettent de décliner la question des violences sexuelles à l'adolescence selon trois volets : comprendre, accueillir, prévenir : comprendre la place de l'agir sexuel violent dans le temps de l'adolescence et ses implications au plan du groupe familial et social d'une part, et au plan du lien entre auteur et victime d'autre part ; accueillir la violence et la souffrance de ces adolescents à partir de la reconnaissance du hiatus existant entre des actes qui montrent une sexualité adulte et le registre infantile d'investissement de la sexualité (conditions d'accueil et de soin de l'adolescent, de sa famille et des professionnels qui en ont la charge) ; prévenir, c'est-à-dire penser en amont les modalités d'accompagnement du lien entre l'adolescent et son environnement, y compris dans la prise en compte des conditions précoces de l'établissement du lien, mais aussi envisager la prévention du point de vue du soutien d'une subjectivation de l'acte, clé de la prévention de la récurrence.



**Aider une victime de viol ou d'inceste.** - Nguyen, Swan - Bègles : L'Esprit du temps, 2020 - 129 p.

Emprunt d'une solide empathie, ce livre est un outil d'aide aux victimes de viol ou d'inceste pour des proches, parents ou amis. Les conseils et les attitudes sont très clairement expliqués pour permettre une aide efficace dans les moments si difficiles de l'après-traumatisme. Le viol en France est encore trop fréquent - une femme est violée toutes les 8 minutes - que ce soit par des proches, des parents ou des inconnus et les structures d'aide sont trop peu accessibles. Cet ouvrage est un maillon utile pour accompagner la victime vers une prise en charge nécessaire.



**Les violences sexuelles des mineurs.** - Gamet, Marie-Laure. - Malakoff : Dunod, 2010 - format PDF à lecture restreinte.

Les violences sexuelles exercées par des mineurs sur d'autres mineurs suscitent beaucoup d'émoi dans la société et parmi les professionnels, bien souvent désarmés face à une telle agressivité. Toutefois, ce constat ne doit pas faire oublier que la majorité des violences sexuelles sur mineurs est le fait d'adultes issus du milieu familial des victimes. Ces violences constituent un véritable fléau social et pose la question de l'accompagnement du développement de la sexualité des jeunes et de la vie sexuelle des adultes. Pour passer de la parole au soin, et au soin par la parole, un médecin et une spécialiste universitaire de la violence verbale ont conçu cet ouvrage en prenant appui sur l'expérience de prise en charge sexologique par le médecin de mineurs victimes et de mineurs auteurs de violences sexuelles. La thérapie sexuelle présentée a été élaborée avec le souci constant de ne pas faire d'effraction dans le développement des enfants. Elle contribue à un processus d'élaboration psychique autour du développement de la sexualité. Face aux abus sexuels, pour contrer des dysfonctionnements sociaux et apaiser des vies en souffrance, partenaires institutionnels, professionnels éducatifs, personnels de la santé et de la justice doivent travailler ensemble. Afin que la connaissance, la formation et l'écoute attentive - sur des bases rigoureuses et étayées- permettent que des vies brisées dans l'enfance et l'adolescence puissent, par-delà les traumatismes, être réparées.



**Violences sexuelles chez les mineurs : moins pénaliser, mieux prévenir.** - Paris : In Press, 2012 - 245 p.

Un quart des auteurs de violences sexuelles sont des mineurs : viols, agressions sexuelles, atteinte aux mœurs. Comment endiguer cette violence adolescente ? Comment la contenir dans des dispositifs thérapeutiques et d'accompagnement ? L'actualité judiciaire avive encore ces questions. D'autant qu'en matière de juridiction des mineurs, des réformes tendent à renforcer le répressif au détriment de l'éducatif. Pourtant, le phénomène de violences sexuelles adolescentes est loin d'être nouveau, mais il tend à prendre de l'ampleur, à la fois socialement et dans nos imaginaires collectifs. Cette violence sexuelle à l'adolescence ne peut qu'interroger les cliniciens et les acteurs qui ont à prendre en charge cette jeune population. Trois sphères sont intéressées par cette prise en charge : le judiciaire, le social et le thérapeutique. Des universitaires, des professionnels de la Santé, du monde judiciaire et pénitentiaire, tous spécialistes de l'enfance et de l'adolescence se sont réunis pour construire cet ouvrage. Ensemble, ils affirment la nécessité de maintenir une dimension thérapeutique et éducative forte. Comment comprendre la violence sexuelle adolescente ? Quel parcours judiciaire vont connaître ces jeunes ? Quelle est la valeur de la sanction à cette période de la vie ? Quel travail thérapeutique peut être proposé à ces jeunes ? Seule l'articulation des 3 sphères judiciaire, sociale et thérapeutique peut amener la prévention à prendre le pas sur la pénalisation.



**La délinquance sexuelle des mineurs : approches cliniques.** - Tardif, Monique. - Montréal : PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, avril 2012 - 608 p.

Conçu pour s'adresser aux professionnels en formation et aux cliniciens d'expérience, cet ouvrage, présenté en deux parties, porte sur les approches cliniques de la délinquance sexuelle des mineurs. Les auteurs sont tous des spécialistes de renom dans leur domaine.



**La délinquance sexuelles des mineurs : Théories et recherches.** - Montréal : PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 2013 – 760 p.

Après avoir présenté les approches cliniques dans son ouvrage précédent, Monique Tardif et ses collaborateurs nous présente les approches théoriques. Ce deuxième ouvrage complète le premier sur le sujet et nous offre une approche globale en criminologie de la délinquance sexuelle chez les mineurs. Cet ouvrage, qui rassemble des spécialistes de renom, présente un aperçu exhaustif des pratiques sur le plan de l'évaluation et des modalités thérapeutiques. ©Electre 2021



[Les mineurs auteurs d'agressions sexuelles intrafamiliales.](#) - ARNOUD, Sarah. - Dijon : Université de Bourgogne, décembre 2020 - 108 p.

Les agressions sexuelles perpétrées par des mineurs sont peu envisagées par la population générale et occupent pourtant de plus en plus de professionnels de champs variés. Le rapport Insécurité et Délinquance publié en 2019 constate que 20% des victimes d'agressions sexuelles ont été agressées au sein de leur milieu familial. Près de 30 % des personnes mises en cause pour violences sexuelles s'avéraient être âgées de moins de 18 ans. La thèse précise le cadre dans lequel s'inscrit la prise en charge actuelle de ces mineurs. L'auteure définit tout d'abord les différents actes incestueux, apporte des données épidémiologiques et évoque certaines classifications internationales permettant de les situer. Elle détaille enfin le cadre juridique dans lequel ils s'inscrivent. Elle reprend ensuite les principaux axes du développement psycho-sexuel permettant notamment d'aborder l'attachement et les relations d'objet. Elle revient ensuite sur l'évolution du concept d'inceste et plus précisément du tabou qu'il représente. Dans un troisième temps, elle s'intéresse aux milieux familiaux dans lesquels évoluent les mineurs auteurs d'agressions sexuelles. Elle aborde la question de la structure familiale et de l'héritage transgénérationnel ainsi que l'impact d'un attachement insécuré sur la survenue du passage à l'acte violent sexuel. Elle détaille également la dynamique des relations fraternelles, lieu où la majorité des actes traités ici s'inscrivent. Elle développe ensuite des théories pouvant expliquer le passage à l'acte incestueux du mineur, puis aborde l'évaluation de ces jeunes individus après la révélation des abus perpétrés. Enfin, dans une dernière partie, elle traite des modalités de prise en charge de ces jeunes auteurs d'actes violents sexuels : les objectifs, la place de la justice et les différentes thérapies dont nous disposons à ce jour.

[Les adolescents victimes et auteurs de violence sexuelle](#). - GILLES, Nicolas. - archives-ouvertes.fr, septembre 2020 - 247 p.

Les violences sexuelles peuvent revêtir de multiples formes. Dans le cadre de cette thèse, l'auteur aborde plus spécifiquement les agressions sexuelles qui consistent en des « situations de mise sous contrainte non justifiées d'un tiers, par un sujet, ou un groupe de sujets, dans un but évident d'en tirer un bénéfice de type sexuel au seul profit du ou des agresseurs ». Ceci implique deux personnes au moins dont l'une est non consentante. Il est surprenant de constater que la moitié des auteurs de violence sexuelle ont, eux même, été une victime de ces violences durant l'enfance. Qu'est-ce qui pousse donc une victime à devenir elle-même auteur de violence sexuelle, violence qui l'a marqué à vie et qui a influencé son état somatique et psychique ? L'auteur cherche à voir si, dans la population adolescente, les victimes devenues auteurs de violence sexuelle présentent une pathologie mentale plus fréquente que les auteurs non-victimes. Cela influence-t-il le passage à l'acte ? Dans une première partie, l'auteur fait un rappel précis sur l'adolescence, l'agression sexuelle et d'autres notions connectées tels que le consentement, la paraphilie, la pédophilie ainsi que sur la législation en vigueur en France. La seconde partie permet de comprendre, de manière synthétique, ce qu'est une victime mineure de violence sexuelle et un auteur mineur de violence sexuelle aussi bien au niveau individuel, que familial, mais également les troubles associés, la psychopathologie et la prise en charge. Il est nécessaire de bien cerner ce qui différencie et spécifie les victimes et les auteurs afin de pouvoir déceler ce qui les fait passer du statut d'abusé à abuseur. Dans la troisième partie, l'auteur se penche sur une étude observationnelle rétrospective régionale menée à Rouen au sein de l'Unité de Soins Spécifiques Adolescents comparant un groupe d'adolescents auteurs de violence sexuelle à un groupe d'adolescents victimes devenues auteurs de violence sexuelle pour un total de 54 patients. L'objectif principal est de comparer la décompensation psychiatrique entre les deux populations. Il analyse également les résultats du recueil de données sur dossier dans différents domaines : médical, pénal, familial, le suivi psychiatrique dans l'unité, le passage à l'acte en tant que victime et en tant qu'auteur.

# Articles de périodiques

## Derniers articles de presse où intervient Emmanuelle Piet

---

[Pédophilie, comment la loi du silence a régné sur l'école.](#) - La Croix, 19 octobre 2021, 2 p.

[Dialogue difficile entre victimes d'agressions sexuelles et police.](#) - Le Monde, 21 octobre 2021, 1 p.

[« Révéler l'inceste, c'est sauter dans le vide ».](#) - La Croix, 21 septembre 2021, 1 p.

[Le tribunal médiatique a-t-il remplacé la justice ?](#) - La Croix, 31 mars 2021, 1 p.

[La parole étouffée des victimes.](#) - La Croix, 12 mars 2021, 2 p.

[Viols sur mineurs : « Un enfant ne peut pas consentir, point barre ».](#) - Libération, 4 décembre 2020, 4 p.

[Entre un adulte et un enfant de moins de 13 ans, un acte sexuel est forcément contraint !.](#) - Le Monde, 19 novembre 2020, 1 p.

[Deux semaines en plus pour faire une IVG ?](#) - Aujourd'hui en France, 2 octobre 2020, 1 p.

[Rapports de domination au quotidien : comment vaincre le sexisme ordinaire ?](#) - L'Humanité, 16 mars 2020, 2 p.

[Violences conjugales : faut-il lever le secret médical ?](#) - Aujourd'hui en France, 18 novembre 2019, 1 p.

[Une marche dans les pas de #MeToo](#). - Libération, 23 novembre 2018, 4 p.

[Après le meurtre de Mariama, comment lutter contre les féminicides ?](#) - L'Humanité, 10 janvier 2017, 4 p.

[La loi doit clarifier le rôle des parents séparés](#). - Le Monde, 30 novembre 2017, 1 p.

[Derrière le «devoir conjugal », se cache la réalité du viol](#). - L'Humanité, 25 novembre 2016, 2 p.

[« Le viol est un phénomène massif »](#). - Aujourd'hui en France, 5 octobre 2016, 1 p.

[Seul un viol sur cent est sanctionné](#). - L'Humanité, 6 octobre 2016, 1 p.

[L'héroïne des femmes brisées](#). - Le Point, 30 juin 2016, n°2286, pp.60-63.

A la maternité de Saint-Denis, le docteur Ghada Hatem-Gantzer a fait son combat du soin aux femmes excisées ou victimes de violences.

[Viol : beaucoup de silences, peu de sentences](#). - Libération, 12 août 2015, 2 p.

[Ce que vivent les femmes](#). - Le Monde, 19 avril 2015, 2 p.

[La fessée, pourquoi on y tient tant ?](#) - Aujourd'hui en France, 4 mars 2015, 1 p.

[Une campagne contre le viol ordinaire.](#) - Aujourd'hui en France, 20 janvier 2015, 1 p.

[Les femmes enceintes plus souvent touchées par les violences conjugales.](#) - Le Monde, 9 mars 2014, 1 p.

# Ouvrages et rapports

## Derniers ouvrages/rapports où intervient Emmanuelle Piet

**Violences sexuelles : en finir avec l'impunité.** - RONAI, Ernestine. - Malakoff : Dunod, mars 2021 - 224 p.

Les violences sexuelles sont un phénomène de très grande ampleur dont la reconnaissance par les pouvoirs publics et la société dans son ensemble n'en est qu'à ses balbutiements. L'écart est encore immense entre les faits de violences sexuelles et les condamnations des agresseurs. Il n'est pas excessif de considérer que cela constitue un système d'impunité pour les agresseurs. L'objectif de ce livre est de mieux comprendre les différentes formes de violences sexuelles (viol et agression sexuelle, prostitution, violences au travail, mutilations sexuelles féminines, inceste) et leur impact sur les victimes afin de promouvoir des pratiques professionnelles protectrices.

## Violences sexuelles

En finir avec l'impunité

Préface de François Molins  
Préface de Jean-Marc Sauzet



Pour cela il était nécessaire de faire appel aux professionnels les plus reconnus dans leurs différents champs de compétence. François Molins : procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris. Marie-France Casalis : conseillère technique à la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France. Emmanuelle Piet : médecin de Protection maternelle et infantile (PMI) en Seine-Saint-Denis, présidente du Collectif féministe contre le viol (CFCV), dont l'action a permis de faire évoluer la loi sur le sujet. Membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Marilyn Baldeck : déléguée générale de l'AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail). Hélène de Rugy : déléguée Générale l'Amicale du Nid. Stéphanie Caradec : directrice du Mouvement du Nid-France. R. Job : psychologue formateur au centre de formation de la Gendarmerie nationale. Anne Soussy : cheffe de service de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) de l'Hôpital intercommunal de Créteil. Patrick Poirret : 1<sup>er</sup> avocat général à la Cour de cassation. Christine Gilles : gynécologue, cheffe du service de Gynécologie-Obstétrique (Bruxelles). Olivier Christen : Procureur de la République adjoint au tribunal de grande instance de Paris. Cécile Pudebat : avocate en droit social, membre du Conseil d'administration de l'association FIT, une femme un toit, depuis avril 2017. Linda Tromeleue : psychologue clinicienne.

**Rapport d'évaluation de la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.** - LOUIS, Alexandra. - Site internet du Premier Ministre, 4 décembre 2020 - 210 p.

Ce rapport n'a pas vocation à lister de façon exhaustive tous les biais d'amélioration de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes mais de valoriser celles qui ont été mises en avant et partagées dans le cadre de l'évaluation de la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Le rapport formule les recommandations suivantes : créer deux infractions autonomes et distinctes des infractions actuelles de viol et d'agression sexuelle. Ces nouvelles infractions interdiraient par principe les relations sexuelles de majeurs avec des mineurs de moins de 15 ans. Il s'agirait pour l'une d'un crime s'il y a une pénétration sexuelle et d'un délit s'il n'y en a pas ; renforcer l'éducation à la vie sexuelle et affective dans le cadre scolaire et périscolaire ; consacrer dans la loi un mécanisme de prescription glissante pour mieux protéger les enfants des violences sexuelles et sexistes ; renforcer la vérification des antécédents judiciaires pour toutes les personnes amenées à encadrer les enfants ; refondre le délit d'exhibition sexuelle ; mettre en place une campagne nationale de lutte contre les violences sexuelles et sexistes ; créer un pictogramme dédié à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et développer des circuits courts de signalements dans les transports ; imposer des formations mutualisées entre les différents professionnels : policiers, gendarmes, magistrats, agents de transports, travailleurs sociaux, mais également avec les élus locaux permettrait d'améliorer la prise en charge des victimes sur tous les territoires ; développer des lieux dédiés à l'accueil des victimes.

**Prévenir et combattre les violences faites aux femmes : un enjeu de société.** - COHEN, Laurence. - Paris : Sénat, 12 juin 2018 - 538 p.

Le rapport expose dix constats et points de vigilance en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et expose 36 recommandations, formulées autour de sept priorités : affiner la connaissance statistique des violences faites aux femmes et évaluer leur coût pour la société ; renforcer la prévention de ces violences, plus particulièrement par l'organisation effective des séances d'éducation à la sexualité prévues par le code de l'éducation ; améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes, notamment par un accompagnement psychologique adapté ; mieux garantir la répression pénale des violences : à cet égard, la délégation a exprimé les plus vives réserves sur la correctionnalisation des viols ; assurer une meilleure protection des plus jeunes victimes : il s'agit, entre autres pistes de réflexion, d'allonger le délai de prescription de l'action publique de vingt à trente ans, d'instaurer un seuil d'âge en-deçà duquel toute relation sexuelle entre un mineur et un adulte serait interdite, et de prendre en compte les violences au sein des couples dits « non-cohabitants » ; continuer le combat contre les violences intrafamiliales, par un effort sensible dans tout le territoire, y compris dans les Outre-mer, en matière de mise à l'abri et d'hébergement des victimes, et par diverses évolutions susceptibles d'améliorer le traitement judiciaire de ces violences ; renforcer la lutte contre le harcèlement sexuel au travail, en poursuivant les efforts d'information et de sensibilisation et en améliorant l'indemnisation des victimes.

**Avis sur les violences contre les femmes et les féminicides.** - Commission nationale consultative des droits de l'homme. - Paris : CNCDH, 26 mai 2016 - 36 p.

Après avoir dressé un tableau des violences de genre aujourd'hui en France et des logiques qui les sous-tendent, il convient de s'interroger sur la définition et l'usage du terme « féminicide » dans les instances internationales et sur les obligations qui découlent des textes internationaux auxquels la France est partie. L'examen des engagements internationaux de la France et des débats qui ont lieu sur la scène internationale permet de mieux interroger les réponses apportées en France pour lutter contre les violences de genre et de formuler un certain nombre de recommandations afin de mieux prendre en compte leur spécificité et leur gravité.

**Avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles.** - BOUSQUET, Danielle. - Paris : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, octobre 2016 - 48 p.

Remis à la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, l'avis du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) se penche sur la question du viol (agression sexuelle avec pénétration), phénomène massif, et pourtant encore peu dénoncé et peu condamné, dont l'immense majorité des victimes sont des femmes et des enfants, et aux conséquences nombreuses pour celles-ci, tant physiques que psychiques. Le HCE avance cinq raisons pour expliquer ce constat : une tolérance sociale qui peut valoriser la « culture des violeurs » et laisse peser la responsabilité sur les victimes ; une écoute insuffisante des femmes ou enfants victimes, notamment parce que les professionnel(le)s ne sont pas assez formé(e)s pour les accueillir, les protéger et les accompagner de manière adaptée ; des défaillances dans le recueil et la préservation des preuves conduisant à ce que de nombreuses affaires soient classées sans suite ; des délais de prescription inadaptés aux violences sexuelles et aux conséquences du choc post-traumatique qui peuvent souvent retarder longuement la révélation des faits ; la minimisation du viol du fait de sa fréquente « correctionnalisation » (le viol, un crime, est déqualifié en délit). Le HCE présente une série de recommandations qui s'articulent autour de cinq axes : la sensibilisation de la société ; la formation des professionnel(le)s ; l'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes ; le traitement judiciaire ; l'éducation et la protection des jeunes.

**Le viol.** - AUCONIE, Sophie. - Paris : Assemblée Nationale, 22 février 2018 - 85 p.

En France, les chiffres officiels de 2017 font état de 93 000 femmes victimes de viol ou tentative de viol sur l'année, soit 0,4 % de la population féminine, et 15 000 hommes victimes de viol ou tentative de viol, soit 0,07 % de la population masculine. Parmi ces victimes, 91 % connaissaient leur agresseur et 45 % desdits agresseurs étaient leur conjoint ou ex-conjoint. Pourtant, seulement 9 % des victimes portent plainte. Face à ces constats, la Délégation a souhaité se saisir de ce sujet et a constitué la présente mission d'information en novembre 2017. Les rapporteuses ont voulu ouvrir largement leurs travaux afin de saisir l'ampleur de ces crimes de viol, d'identifier les difficultés à les dénoncer et d'apprécier les modalités de la prise en charge des victimes de viol et le traitement judiciaire des viols dénoncés. Au terme de leur réflexion, les rapporteuses soulignent l'extrême gravité et s'inquiètent de l'ampleur inquiétante des viols en France. Ces crimes s'inscrivent dans un contexte plus large de violences faites aux femmes, mais aussi aux enfants, contre lesquelles de nombreuses mesures législatives et réglementaires ont déjà été prises, permettant des progrès certains, mais qu'il convient sans doute de compléter aujourd'hui. Par ailleurs, leurs auditions et déplacements ont mis en avant les spécificités des crimes de viol qui sont en réalité très peu dénoncés, alors qu'ils peuvent avoir des conséquences extrêmement lourdes pour les victimes. Ces rencontres ont ainsi permis aux rapporteuses de dresser un constat commun sur la nécessité d'améliorer la prise en charge de victimes, tant par les forces de l'ordre que sur le plan médical et social. Les rapporteuses considèrent qu'il est aujourd'hui primordial de mieux protéger et de mieux accompagner les victimes de viol. D'une part, elles veulent faciliter le dépôt de plainte, améliorer le recueil des preuves et la prise en charge médicale en urgence. D'autre part, il leur semble nécessaire de revoir le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineur, d'insérer dans le code pénal le principe de non-consentement et d'établir deux limites d'âge très claires de treize et quinze ans.

**Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical.** - BOUSQUET, Danielle. - Paris : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, juin 2018 - 164 p.

Depuis plusieurs années, les témoignages de femmes se multiplient dénonçant un suivi gynécologique porteur d'injonctions sexistes, des actes médicaux non nécessaires pendant l'accouchement voire des violences sexuelles dans le cadre du suivi gynécologique et obstétrical. Ces témoignages, partagés sur Twitter, des tumblrs, des blogs ou dans les médias ont notamment émergé, en France, après le lancement du hashtag #PayeTonUtérus, fin 2014, mentionné par plus de 7000 tweets en 24 heures. Les faits dénoncés par les femmes ont été regroupés sous l'appellation « violences gynécologiques et obstétricales », expression, apparue en Amérique latine aux débuts des années 2000, qui a permis de faire émerger une réflexion féministe sur la spécificité des maltraitements subies, par les femmes, dans le cadre de la relation de soins. Dans ce contexte, la Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes a saisi en juillet 2017 le Haut conseil à l'égalité d'un rapport sur ce sujet, avec pour objectifs de « mesurer et objectiver le phénomène en identifiant précisément la nature des problématiques soulevées » et de « mettre en exergue les différents leviers à mobiliser », autant en termes de besoins de formation des professionnel.le.s concerné.e.s, que sur l'évolution des pratiques souhaitables dans le suivi gynécologique et obstétrical.

[Les 1.000 premiers jours de l'enfant.](#) - CYRULNIK, Boris. - Paris : Ministère des solidarités et de la santé, septembre 2020 - 130 p.

Les 1 000 premiers jours de l'enfant constituent aujourd'hui un concept incontournable pour de nombreux scientifiques afin de souligner l'importance de cette période clé pour tout individu. En effet, il s'agit d'une période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant, qui contient les prémisses de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie. La délimitation de cette période peut être légèrement différente selon les contextes. Dans ce rapport, la période des « 1 000 premiers jours » sera comprise comme s'étendant de 4<sup>e</sup> mois de grossesse aux deux ans de l'enfant ; parfois, lorsque les problématiques le justifient, l'expression sera utilisée pour couvrir une période plus large s'étendant de la période préconceptionnelle jusqu'à l'âge de 3 ans. Cette diversité des acceptions ne doit pas masquer le dénominateur commun qui sous-tend l'appellation des «1 000 jours » : la période recèle des enjeux considérables pour la société dans son ensemble et doit intéresser les pouvoirs publics. Garantir la bonne santé et le développement des enfants aujourd'hui, c'est agir pour les parents, les citoyens, et la société de demain. Le rapport, très copieux, est le résultat des travaux d'un groupe de 18 experts de la petite enfance (neuropsychiatres, gynécologues-obstétriciens, pédopsychiatres, psychologues, sages-femmes, professeurs des universités), même s'il s'appuie aussi sur des échanges avec des parents.



# Violences dans les premières relations amoureuses

-

**Intervenante : Emmanuelle PIET**

Mission Égalité femmes-hommes

Conférence du 3 décembre 2021

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

*Bibliographie réalisée par le centre de documentation du département d'Ille-et-Vilaine*